



plus forts ENSEMBLE

JOURNAL DES SYNDIQUÉ.E.S DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT
NUMÉRO 60 - JUIN 2022



Agir vite !



INTERVIEW DE MANUELA DONÀ



IMPRIMERIE DE LA BANQUE DE FRANCE



MONNAIES ET MÉDAILLES



Éditorial

UN BEL ÉTÉ POUR PRÉPARER UNE RENTRÉE REVENDICATIVE RÉUSSIE

Avec le journal de la fédération des finances CGT vous trouverez joint un « cahier d'été ». Ce supplément a vocation à vous accompagner durant vos vacances, car pour la CGT les revendications et le bien être des travailleurs ne s'arrête pas aux portes du bureau ou de l'usine. La CGT revendique le droit de pouvoir bénéficier de temps de loisirs, de vacances, milite pour que toutes et tous puissent avoir accès à des activités sportives et culturelles, que chaque femme, que chaque homme puisse s'épanouir dans son travail et en dehors de son travail.

Ce cahier d'été se veut ludique, mais il se veut aussi revendicatif, car nous savons que pour gagner sur nos revendications, il faudra, dès la rentrée, être capable de nous mobiliser sous différentes formes afin de nous faire entendre.



Réduction du temps de travail, télétravail, augmentation des salaires, défense d'un service public de proximité, amélioration de nos conditions de travail, gagner l'égalité femmes hommes, développer les politiques sociales, préserver nos missions, reconnaissance des qualifications, retraite et unité syndicale sont les thèmes abordés dans ce cahier.

Un cahier qui a pour ambition de vous amuser durant cet été tout en n'oubliant pas que militer, convaincre nos collègues de s'engager dans l'action syndicale est le meilleur moyen de nous garantir un avenir collectif meilleur.

Ce cahier est aussi l'occasion de rappeler

l'importance des élections professionnelles de fin d'année dans la fonction publique. Voter CGT et faire voter CGT est crucial pour élire dans toutes les instances, des représentants capables de défendre les intérêts des personnels et d'être à l'offensive afin de gagner des droits nouveaux.

Toute l'équipe syndicale de la fédération vous souhaite un bel été militant.

(Retrouvez les solutions du cahier de vacances sur notre site Internet : www.cgtfinances.fr)

SOMMAIRE :

- 03 • Interview de Manuela Donà, secrétaire générale du SNAD CGT
- 05 • Moderniser à la Banque de France
- 06 • Transfert du contrôle alimentaire de la DGCCRF
- 07 • Dossier : rapport du GIEC
- 11 • Congrès de Centrale CGT
- 12 • Boutique du site internet de la fédération
- 13 • Foncier innovant
- 14 • Pour la défense de Monnaies et médailles de Paris
- 15 • Crise du logement social



MENTIONS LÉGALES :

Directeur de la publication : Alexandre DERIGNY

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Commission paritaire : 1024 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93515 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66

Courriel : contact@cgtfinances.fr
Internet : www.cgtfinances.fr

Prix : 0.50 €

« On a une puissance qu'on ignore »

INTERVIEW DE
MANUELA DONÀ,
 SECRÉTAIRE GÉNÉRALE
 DU SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES
 DOUANES (SNAD-CGT)



Fd : Que s'est-il passé le 10 mars dernier et qu'est-ce que ça a permis de gagner ?

MD : C'est une journée nationale de mobilisation douanière avec un rassemblement devant le ministère, elle fut exceptionnelle car cela faisait longtemps qu'on n'avait pas eu une journée nationale.

Elle a permis d'obtenir le déblocage d'un dialogue rompu depuis des mois avec l'administration et le ministère ; la réouverture de négociations salariales sur une prime pérenne en lieu et place d'une « prime de Noël » exceptionnelle proposée en décembre par le ministre et qui a été vécue comme une insulte par les douaniers et douanières qui par ailleurs refusent le transfert des missions fiscales. Le 10 mars a permis aussi la réouverture de discussions sur des mesures d'accompagnement sanctuarisées pour les personnels restructurés ; d'obtenir des promotions supplémentaires, et

l'engagement du ministère d'avancer sur la reconnaissance de la pénibilité par exemple pour les bureaux « administratifs » qui travaillent de nuit 7 jours sur 7.

Fd ; Pourquoi la décision de lancer cette journée a été prise à ce moment là ?

MD ; Cela fait suite à une entrevue avec le ministre Dussopt le 2 décembre 2021 au cours de laquelle il propose un contrat avec une « prime de Noël » de 150€. Les collègues ont refusé, et nous avons décidé de programmer une journée nationale à Paris. Ce refus n'a pas été facile alors qu'au même moment d'autres administrations mettaient en place des dispositifs similaires. Mais au final nous sommes passé de 150€ une fois à 40€ net par mois. Cela représente la deuxième augmentation pérenne en 3 ans.

A ce moment, l'intersyndicale était soudée autour d'une plateforme revendicative construite depuis des mois.

Aujourd'hui l'intersyndicale à 7 organisations n'a pas faibli, cette unité a perturbé l'administration. Cela fait deux lois de finances que l'intersyndicale est active. La CGT, même si elle n'est pas première organisation à la DGDDI est moteur de l'intersyndicale. Les désaccords existent et doivent être respectés, ce qui compte s'est de se rassembler sur une plateforme revendicative commune. Nous avons imposé la plateforme comme base des négociations à la Direction générale.

Fd : Comment localement et nationalement le mouvement s'est construit ?

MD ; Il y a eu un premier cycle de négociations au printemps 2021 qui n'a pas abouti car le caractère indemnitaire n'avait pas été pris en compte. Suite à l'attitude insultante du ministre le 1er décembre, la rupture du dialogue social a été immédiate au niveau national puis s'est propagée au niveau local y compris avec les camarades des autres

directions du ministère dans certains CHS. Ce blocage total a beaucoup gêné nos interlocuteurs dans un moment où ils mettaient en place des réformes majeures.

Nous avons pris le temps de réussir la journée de grève en nous donnant trois mois. Le résultat ce sont des taux de grève pas vus depuis longtemps (30% officiel en moyenne nationale), des services fermés et des cadres en grève.

Des actions ont été menées au fil des semaines à chaque déplacement de la directrice générale qui passait faire la promotion du transfert des missions fiscales.

Les audiences proposées par la DG étaient boycottées à chaque fois et des actions visibles étaient relayées dans la presse.

Parallèlement le syndicat a mené des actions pour mobiliser les parlementaires à l'occasion du vote de la loi de finances. On s'est servi du calendrier politique, que ce soit au moment du Brexit, de la présidentielle ou des législatives.

Fd ; Quelles difficultés avez-vous rencontrées et comment les avez-vous surmontées ?

MD ; Il y a deux corps différents dans notre administration : la surveillance et les « administratifs ». L'administration joue donc la division en découpant ses réformes, même si la réforme d'un corps a des conséquences sur l'autre. Face à cela nous veillons

à ce que les conquies obtenus par le mouvement bénéficient à toutes les catégories.

Il était indispensable de maintenir un niveau d'unité syndicale totale pendant toute la durée des négociations. Pour cela l'intersyndicale se réunissait à minima une fois par semaine. Nous avons le souvenir de la rupture de l'intersyndicale en 2019 avant la fin des négos.

Une difficulté pour la CGT était la clause de confidentialité imposée par l'administration pendant le cycle de négociations. Nous impliquons constamment les personnels, cette contradiction était donc dure à gérer.

Nous avons réussi à transformer ces contraintes en forces, de fait, à chaque réunion de négociations il y avait des évolutions. Le processus a été très rapide (3 semaines).

Notre grande fierté est d'avoir réussi à la sortie une consultation de tous les adhérents qui se sont prononcés et ont apprécié d'être acteurs de la décision. Pour que les débats puissent s'installer dans les sections nous avons réuni tous les secrétaires de sections pour leur présenter les résultats des négociations.

Il faut veiller à ne pas brûler les étapes, nous avons négocié un délai pour pouvoir consulter les adhérents.

Notre objectif

maintenant : une même réussite sur un champ plus large : Finances, Fonction publique, interprofessionnel.

Nous avons connu à la DGDDI deux conflits majeurs sur un quinquennat : en 2019 sur la prise en charge du Brexit et en 2022 sur le transfert des missions fiscales. A chaque réforme d'ampleur il y a de forts mouvements à la DGDDI, ce qui met un niveau d'exigence de travail, de débat et d'information très fort. Le syndicat n'est pas un corps intermédiaire de « sachants », nous veillons à ce que les collègues s'approprient les enjeux.

Nous avons des questionnements sur la manière de se mobiliser. En 2019 nous avons gagné 65€ net par mois sans grève mais avec la menace de blocages de points stratégiques par la stricte application du règlement. C'est un moyen pour nous de répondre à l'entrave du droit de grève que subit le corps de la surveillance.



Manifestation des douaniers à Bercy le 10 mars 2022

Moderniser l'imprimerie et la papeterie : une urgence !

La France dispose, avec notre imprimerie de Chamalières et notre papeterie de Vic-le Comte et leurs 800 salariés, d'un outil industriel devenu le premier producteur de billets euros, qui constitue le cœur du pilier public européen de fabrication des billets, mis en place sur décision du conseil des gouverneurs de la Banque Centrale Européenne en 2014.

C'est un service public d'une importance majeure pour le pays et pour chaque citoyen de la zone euro. Le billet de banque incarne en effet la confiance sans laquelle une monnaie ne pourrait exister. La qualité des coupures contre les contrefaçons est essentielle à cette confiance, surtout dans les périodes de crise comme actuellement. Et la demande de billets euros ne faiblit pas, malgré le développement des moyens de paiement électroniques.

La conception et la réalisation des billets ne peuvent donc pas être abandonnées au secteur privé, et un puissant pôle public de recherche-développement et de production est indispensable à la maîtrise démocratique de la monnaie. L'ambitieux projet « Refondation » de regroupement de l'imprimerie et de la papeterie sur le site de Vic-le Comte présenté dès 2016 par la Direction a pris du retard. En attendant, c'est une modernisation inadaptée de l'imprimerie devenue obsolète, alliant robotisation intensive et compression d'effectifs qui se met en place, au mépris de travaux d'experts reconnus et de multiples alertes des élus CGT du Personnel. Un vrai projet d'avenir consisterait à réunir sur le même site l'ensemble des opérations de conception, de recherche, de fabrication du papier et des signes de sécurité, et d'impression des billets.

Sans cela, le dépérissement de nos usines s'inscrirait dans le processus de

désindustrialisation que connaît l'économie française avec le soutien actif du gouvernement. Une fabrication des billets publique est un enjeu de souveraineté, d'intérêt national et européen qui doit rassembler les citoyens, les forces sociales et politiques les plus diverses, comme ce fut le cas pour imposer à la BCE un pôle public de fabrication des billets, alors que son projet était de livrer cette mission au privé.

À l'opposé de la vision restrictive et peu ambitieuse des dirigeants de la Banque de France, la CGT fait des propositions permettant de donner accès à l'ensemble de la population à l'unique moyen de paiement gratuit, mais aussi le plus sûr et le plus égalitaire : la monnaie fiduciaire. Le billet n'est pas une marchandise ! C'est un bien commun pour lequel nous avons besoin d'un service public de la

fabrication des billets pleinement opérationnel, reconnaissant l'engagement et la compétence de ses salariés dans le cadre d'un statut revalorisé.

C'est ce qu'ont démontré les représentants du personnel CGT et leurs invités le 14 mai à Vic le Comte, lors de la fête des comités sociaux et économiques de la Fabrication des billets, « Eurofondation », à laquelle le Personnel a participé massivement. Experts, économistes, représentants des consommateurs, élus locaux et syndicalistes, de l'Union des Banques Centrales de la zone euro notamment, ont débattu sur ces questions.

La Direction n'a pas répondu à l'invitation : la retranscription des débats lui sera communiquée.

Gageons que son attachement affiché au dialogue social l'amènera à en tenir compte !



LA CGCRF N'A PAS VOCATION A DÉserter LES COMMERCES ALIMENTAIRES !

Annoncé le 11 mai dernier, le transfert des contrôles de sécurité sanitaire des aliments de la DGCCRF à la Direction Générale de l'Alimentation est un événement majeur. Si cette décision ouvre une période d'incertitude et comporte des risques, nous devons nous en saisir pour aller au bout de la logique : sortir la DGCCRF de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat.

CE TRANSFERT EST POUR LA CGT L'AMORCE D'UNE SORTIE DE LA RÉATE.

La CCRF est avant tout un outil voué à la protection de l'Ordre Public Économique. Elle a donc pour axe fort la loyauté des transactions, tant pour protéger nos concitoyens dans leurs actes de consommation que pour encadrer les relations entre les acteurs économiques.

C'est pourquoi en plusieurs occasions, nous avons demandé que la répartition entre les missions soit clarifiée. En 2017 devant la secrétaire générale des Ministères Économiques et Financiers et en 2019 devant la mission Inter-Inspection relative à l'organisation des contrôles de sécurité sanitaire des aliments.

A cette dernière nous écrivions : « La CGT considère que la DGCCRF n'a pas vocation à désertier les commerces alimentaires. Il est en revanche clair que la demande pourrait être celle d'une précision des rôles et d'un repositionnement autour de la question de la loyauté. » L'arbitrage qui vient de tomber est essentiel : il parle du positionnement de la DGCCRF.

Nous devons nous y appuyer pour : le retour à plus de cohésion de la CCRF, une dépendance amoindrie à la DGAL, la consolidation du rattachement à une chaîne de commandement maison. La DGCCRF ne doit pas abandonner l'alimentaire, mais se recentrer sur la recherche de fraudes.

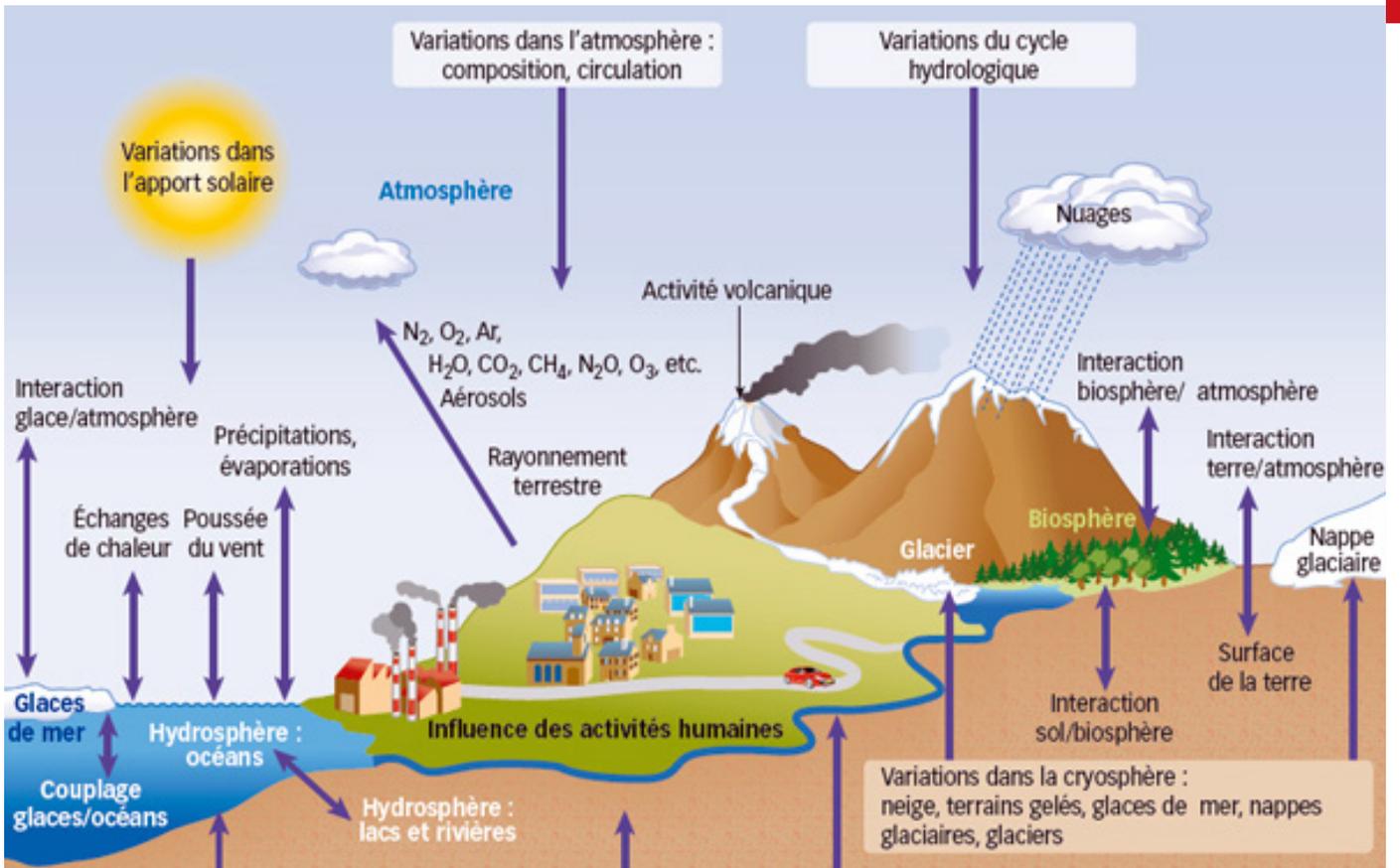
Les réformes mises en œuvre depuis 2007 ont désorganisé et asphyxié la DGCCRF : la perte du lien avec l'administration centrale, la séparation entre les périmètres régionaux et départementaux, la mobilisation d'enquêteurs sur le « pilotage », la cohabitation avec des personnels et des encadrements issus d'autres horizons administratifs, la réduction d'effectifs.

Il faut :

- replacer chaque agent sous l'autorité d'un encadrement métier par la suppression des services mixtes au sein des DDI,
 - procéder aux investissements matériels et aux recrutements, pour faire de la DGCCRF une véritable administration de contrôle et de police économique partout sur le territoire national.
 - modifier les textes d'habilitations et le décret portant création des DDI pour interdire tout contournement des arbitrages par les Préfets ou leurs serviteurs.
- La situation actuelle met en question le SCL, il importe donc de définir la nouvelle place qu'il doit prendre. Son activité doit être orientée vers la recherche de fraudes, tant du point de vue du travail d'analyses que dans la construction des modes de détection et de preuve. Le SCL, par une politique d'investissements et de recrutements, doit être un outil essentiel pour la préservation de l'Ordre Public Économique.

LA CGT RÉCLAME L'OUVERTURE RAPIDE DE NÉGOCIATIONS.





Composantes du système climatique et interactions. [Source : 4e rapport du GIEC.]

Les émissions de gaz à effet de serre ont atteint un niveau historique en 2021

Tandis que les conférences et les accords sur le climat se multiplient depuis 1988 et la création du GIEC, le constat des effets de notre système économique sur le climat est chaque jour plus évident et le besoin d'action radicale plus pressant.

Aujourd'hui, de violents orages, des tempêtes, des inondations, des canicules suffocantes et des records de chaleur. Demain, des pénuries d'eau, des exodes, de la malnutrition, l'extinction d'espèces... Les prévisions issues du dernier rapport du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui rassemble des centaines de scientifiques) sont alarmantes.

Les émissions de gaz à effet de serre ont atteint un niveau historique en 2021 avec la reprise qui a suivi les grandes périodes de confinement.

Les émissions varient considérablement

d'une zone géographique à l'autre et augmentent en fonction du niveau de revenus. Les 10 % des habitants les plus riches sont responsables de 34 à 45 % de l'empreinte carbone des ménages. La part des plus pauvres se situe entre 13 et 15 %.

Selon les conclusions des experts du climat de l'ONU, les émissions de gaz à effet de serre doivent atteindre leur maximum avant 2025, pour être réduites ensuite de 43 % d'ici à 2030.

Pour cela, il faut de toute urgence

remplacer rapidement les énergies fossiles (gaz, pétrole, charbon) par des sources d'énergie bas-carbone ou neutres (éolien, hydroélectricité, photovoltaïque).

Les chiffres sont sans appel : il faut diminuer la consommation de charbon de 95 %, celle de pétrole de 60 % et enfin celle de gaz de 45 % d'ici 2050.

HAUSSE DES TEMPÉRATURES

Quel que soit le rythme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les impacts dévastateurs du réchauffement sur la nature et l'humanité qui en dépendent vont s'accélérer et devenir dramatiquement concrets en moins de trente ans.

A l'exception du scénario le plus optimiste (SSP1), qui nécessiterait une chute drastique de nos émissions de gaz à effet de serre grâce à une transformation immédiate de nos habitudes, le seuil d'1.5°C de réchauffement pourrait être atteint dès 2030, soit 10 ans plus tôt que la précédente estimation du GIEC.

D'ores et déjà, ces 10 dernières années ont été 1,1°C plus chaudes comparé à la période 1850-1900. Néanmoins, tout n'est pas perdu, le GIEC laisse tout de même esquisser quelques espoirs pour notre planète en annonçant qu'il est possible à 83% de chance de se maintenir sous le seuil des +1.5°C d'ici 2100 si l'humanité émet au maximum 300 gigatonnes de dioxyde de carbone (CO2).

HAUSSE DU NIVEAU DE LA MER

Le dernier rapport du GIEC sur le climat insiste également sur les dangers de la montée du niveau de la mer qui est engendrée, entre autres, par la fonte des calottes glaciaires. En effet, en raison du réchauffement climatique, les 14 niveaux d'espaces gelés les plus bas enregistrés depuis les années 1980 correspondent aux 14 dernières années.

La fonte des calottes glaciaires entraîne inévitablement une hausse du niveau de la mer qui continuera à augmenter pendant des siècles, voire des millénaires. Depuis 1900, le niveau de la mer a déjà

augmenté de 20 cm et pourrait connaître une autre augmentation de 20 cm en plus d'ici 2050, voire d'un mètre d'ici 2100.

Les territoires d'Outre-mer et plus globalement les îles, sont les premiers touchés par cette montée des eaux. Les villes de faible altitude, comme Lagos au Nigeria, pourraient devenir totalement inhabitables d'ici 2100. Ainsi, les communautés côtières connaîtront une multiplication :

- des invasions d'eau salée ;
- des inondations ;
- des dégâts causés aux infrastructures.

BAISSE DE L'EFFICACITÉ DES PUITTS DE CARBONE

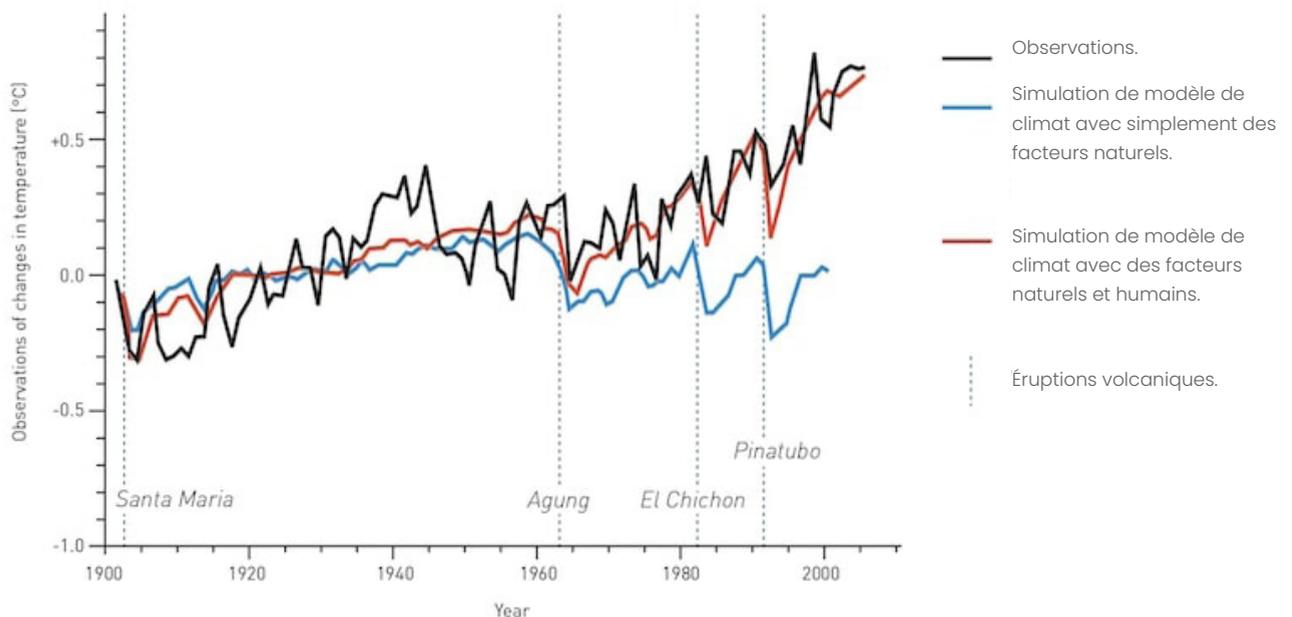
Le dernier rapport du GIEC insiste également sur l'efficacité décroissante des puits de carbone. Un puit de carbone est un réservoir naturel ou artificiel qui absorbe et stocke le carbone de l'atmosphère grâce à des mécanismes physiques et biologiques.

Les forêts sont généralement des puits de carbone, c'est-à-dire des endroits qui

© Serg Zastavkin - stock.adobe.com // CGT Finances

DÉTECTER L'EMPREINTE DIGITALE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Klauss Hasselman a développé des méthodes qui ont permis de mettre en évidence le rôle prépondérant des activités humaines dans le réchauffement observé depuis le milieu du 19e siècle.



Température moyenne globale observée (noir), simulée avec un modèle de climat prenant en compte seulement les facteurs naturels (bleu) et simulée avec un modèle de climat prenant en compte les facteurs naturels et d'origine humaine (concentrations de gaz à effet de serre, ozone, aérosols, changements d'utilisation des terres) (rouge). [Source : © Johan Jarnestad/The Royal Swedish Academy of Sciences.]

absorbent plus de carbone qu'ils n'en rejettent. Elles retirent continuellement du carbone de l'atmosphère grâce au processus de photosynthèse. L'océan est un autre exemple de puit de carbone, absorbant une grande quantité de dioxyde de carbone de l'atmosphère.

Certains processus, comme la combustion du charbon, libèrent plus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère qu'ils n'en absorbent. Ainsi, même dans les scénarios les plus optimistes, il est estimé que la capacité de stockage des puits de carbone est susceptible de diminuer. Pire encore, ils pourraient relâcher dans l'atmosphère le dioxyde de carbone (CO₂) qu'elles contiennent.

Ce constat amer ne doit cependant pas mener au fatalisme justifiant l'inaction au motif que cette bataille serait déjà perdue. Le rapport du GIEC met en avant que le réchauffement climatique est quasiment proportionnel à la quantité de carbone émise. Cela signifie que chaque tonne de carbone économisée a un effet sur le climat. Or, on le sait, chaque dixième de degré supplémentaire est plus nocif que le précédent

CHANGER LES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION

De longue date, la CGT est

particulièrement préoccupée par les questions environnementales. A chaque occasion, elle rappelle ses propositions pour faire évoluer les modes de production, pour relocaliser des productions au plus près des besoins des populations et pour développer les transports collectifs, notamment le ferroviaire par exemple.

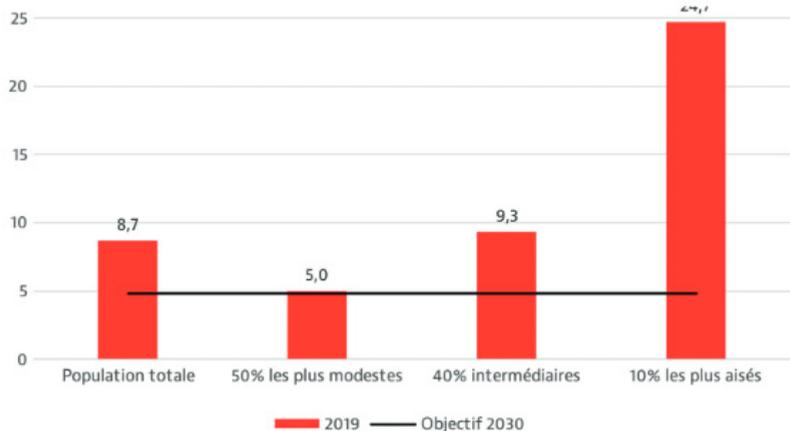
Sans opposer les modes de transports, force est de constater que le transport routier est un émetteur important de gaz à effets de serre. La CGT revendique donc de procéder à un grand rééquilibrage, pas seulement en France, mais en Europe et à l'échelle mondiale. Il faut travailler sur la complémentarité et la multimodalité.

Il faut également redévelopper le tissu industriel sur le territoire pour relocaliser la production.

Mais on ne peut se contenter d'agir sur le territoire français. Si on est confronté aux délocalisations, c'est aussi parce que le patronat souhaite faire produire dans des endroits où les coûts de production sont moindres et où, par conséquent, les conditions sociales des salariés sont des plus réduites. En agissant au niveau européen et international pour améliorer les conditions sociales de l'ensemble des salariés, en s'opposant au dumping social, on préserve aussi l'environnement.

Le rapport du Giec préconise aussi une baisse de la consommation de viande et

Émissions de gaz à effets de serre par personne et par an (en tonnes de CO₂)



Source: Chancel (2021)

QU'EST-CE QUE LE GIEC ?

Le Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a été créé en 1988, il travaille sur l'évaluation de l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. Il élabore ses avis à partir des travaux de recherches menés par les scientifiques du monde entier : pour le dernier rapport c'est trois ans de travail de 234 auteurs de 66 pays, s'appuyant sur plus de 14 000 références scientifiques.

Le GIEC n'est pas une association de personnes physiques, mais une association de pays. Les personnes qui siègent aux assemblées du GIEC ne font que représenter des pays membres ; les auteurs sont bénévoles. La transparence du GIEC est totale, tout est sur le site Internet : comment se fait la sélection des auteurs, sur quels documents ils se basent, comment les rapports sont approuvés, etc..

Le GIEC se divise en trois groupes de travail. Le premier s'occupe de la physique du climat – comment il fut, est et sera dans le futur en fonction des différents scénarios possibles d'émissions de gaz à effet de serre par l'Humanité. Le second analyse les conséquences de ce changement climatique sur les écosystèmes naturels et agricoles et sur les sociétés humaines ainsi que sur les adaptations possibles de ces dernières à ces menaces. Le troisième s'interroge sur les politiques à conduire pour diminuer ces menaces en réduisant nos émissions de gaz à effet de serre.

Les groupes 2 et 3 ont rendu leurs rapports en février et mars 2022. Le rapport de synthèse est prévu pour fin septembre 2022.

Pour finir sur l'élaboration d'un rapport, les gouvernements membres du GIEC entérinent le "résumé pour les décideurs" et non le rapport en lui-même, à l'issue d'un échange entre les utilisateurs du rapport – les gouvernements – et ceux qui l'ont rédigé – les scientifiques.

du gaspillage alimentaire, de meilleures isolations pour les bâtiments, un recours accru au télétravail, le développement de véhicules électriques et des mobilités douces (vélo, marche, etc.).

BAISSER LE TEMPS DE TRAVAIL À 32 HEURES HEBDOMADAIRES SANS BAISSSE DE SALAIRE.

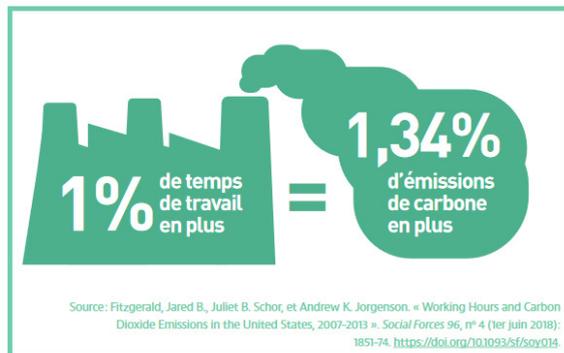
La réduction du temps de travail est l'une des mesures les plus emblématiques conciliant l'urgence sociale et l'urgence climatique. En effet, elle permet à la fois d'améliorer le quotidien des travailleur-euse-s en emploi et d'en retrouver un pour celles et ceux qui en sont privé-e-s. De plus, la réduction du temps de travail est un élément central pour une politique environnementale en réduisant les émissions de carbone. La déconnexion grandissante entre les salarié-e-s et leur outil de travail, couplée au morcellement de la production, conduit à perdre de vue le sens du travail. Or sans vision sur notre propre production, nous n'avons plus conscience de la surproduction engendrée par celle-ci.

PARTAGEONS LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ.

En matière de productivité et de temps de travail, il est temps d'inverser la tendance. C'est parce que nous travaillons mieux et plus vite qu'il faut d'urgence réduire le temps de travail. C'est une mesure de progrès social et environnemental. Réduire le temps de travail permettrait également aux salarié-e-s d'adopter des modes de vie plus respectueux de l'environnement sans effort majeur, en augmentant simplement leur temps libre. Un seul exemple : passer à la semaine de quatre jours réduirait de 20 % les trajets domicile-travail et donc les émissions de carbone qui y sont liées.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE NE SE RÉALISERA PAS SANS LES SALARIÉS ET LES CITOYENS.

Les salarié-e-s doivent pouvoir intervenir



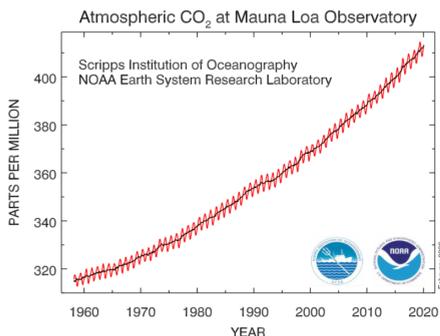
sur les processus de transformation, anticiper les changements de qualifications et d'emploi. Les enjeux environnementaux sont aussi des enjeux syndicaux. De ce point de vue, l'élargissement des missions des CSE (et CSA) aux questions de transition écologique implique des moyens nouveaux et des capacités d'expertise.

Ces questions essentielles ne peuvent être laissées entre les mains des entreprises, qui font primer les profits sur la raison écologique.

La capacité des administrations des finances et des établissements financiers à mettre en œuvre et à contrôler les réglementations climatiques et environnementales doit être renforcée. Cela suppose de développer l'expertise, la compétence et l'efficacité des services économiques et financiers. Il y a une nécessité de renforcer les missions de contrôle, d'investigation et d'expertise de nos administrations.

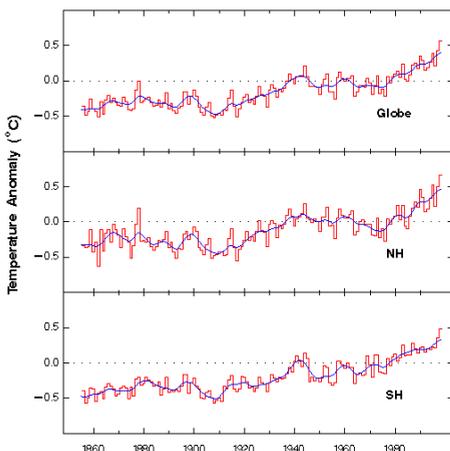
Le « green washing » ou coup de peinture verte ne suffit pas. Sans une révolution des modes de vie et de production, les conséquences terribles du réchauffement climatique seront précipitées. Devant cette évidence, les politiques restent timides et excluent toute remise en cause du système qui nous a conduit dans cette impasse. Il est pourtant urgent de changer radicalement de schéma, notamment à travers un plan de rupture, qui aurait la lutte contre le changement climatique et la lutte sociale comme fil directeur.

Courbe d'évolution du CO2 de l'atmosphère



Enregistrement historique du CO₂ de l'atmosphère à l'observatoire de Mauna Loa depuis 1958. Cet enregistrement, illustrant l'augmentation inexorable du CO₂ en raison des émissions anthropiques, montre les valeurs mensuelles du CO₂ (courbe dentelée en rouge). La courbe en noir représente la tendance à la croissance après correction des cycles saisonniers. [Source : © Esrl.noaa.gov]

Courbes d'évolution de la température globale depuis 1860



NH : hémisphère Nord,
SH : hémisphère Sud

Source: P. D. Jones, T. J. Osborn, and K. R. Briffa
University of East Anglia, Norwich, UK
D. E. Parker, Met. Office, Bracknell, Berkshire, UK

Congrès du Syndicat Centrale Finances

Le 21ème Congrès du Syndicat Centrale Finances et Services du Premier Ministre s'est tenu du 15 au 16 mars 2022 au centre de formation confédéral Benoît Frachon à Gif sur Yvette.

Le rapport d'activité ainsi que le document d'orientation ont été adoptés à une très large majorité.

Le syndicat regroupe plusieurs administrations et institutions au cœur du système économique, administratif et politique du pays : Services du Premier Ministre, Services centraux de Bercy, Institut National de la Propriété Industrielle, Direction Générale du Trésor, Union des Groupements d'Achats Publics, Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique, Industrie...

Les débats ont porté sur l'avenir des missions et la défense des droits et garanties des travailleur-euse-s du périmètre du syndicat ; la politique industrielle, l'avenir de l'organisation territoriale de l'Etat et plus

largement des outils d'intervention de la puissance publique.

Les questions d'organisation et de vie syndicale ont tenu une grande place dans les discussions :

Face à une telle diversité de secteurs professionnels, faut-il plus d'autonomie en transformant les sections en syndicats regroupés au sein d'une Union Syndicale ou conserve-t-on la forme d'un syndicat national qui permet une mutualisation des forces et un travail en commun quotidien ?

Il a été décidé de poursuivre les réflexions lors d'une conférence spécifique au cours de l'année 2023, et de se concentrer sur les combats revendicatifs à mener dès maintenant pour la justice et le progrès social !



Evelyne PARROT : trésorière, Marie-Pierre ZUBER : secrétaire générale, Hocine HIHADDADENE : secrétaire général adjoint.



La Commission Exécutive du syndicat élue ainsi que la Commission Financière de contrôle.

VISITEZ LA BOUTIQUE



Découvrez toutes les nouveautés spéciales élections professionnelles 2022

POUR UNE HAUSSE GÉNÉRALISÉE

DES SALAIRES

Depuis des décennies, les salariés des entreprises privées, publiques, agricoles, agricoles, ont subi une dégradation de leur pouvoir d'achat. Ils ont vu leur salaire baisser et leur cotisation augmenter. C'est pourquoi la CGT demande une hausse générale des salaires et la mise en place de mécanismes automatiques d'indexation des salaires, pensions et minima sociaux sur le coût de la vie.

SALAIRE OU COLÈRE

Quelles que soient les causes de l'inflation (hausse massive des prix pour augmenter les profits, pénurie, l'inflation des revenus du travail n'est pas en cause).

INDEXATION SUR L'INFLATION !

C'est l'indexation des revenus par rapport à l'inflation qui va faire que les travailleurs soient payés au réel. Si les revenus sont indexés à l'inflation, le salaire ou le prix sera à condition que l'index utilise comme la méthode de l'augmentation du coût de la vie et que l'inflation soit fréquente.

www.cgffinances.fr

4 PAGES 0€
Inflation salaires

POUR DES ÉQUIPEMENTS DE QUALITÉ

01-08 DÉC 22

JE VOTE CGT

AUT. FINANCES 2022

la cgt FINANCES

AFFICHE A3 0€
Pour des équipements de qualité

aux finances

pour un service public de proximité

Ohé y'a quelqu'un ?

JE VOTE CGT

la cgt FINANCES 01 > 08 décembre

AFFICHE A3 0€
Pour un service public de proximité



AUTOCOLLANT ROND 0€
spécial élections 2022



POST-IT 0€
Je vote CGT aux Finances

ACTION SOCIALE EN DANGER

RÉFORMES À TOUS LES ÉTAGES

Depuis de nombreuses années la fédération des Finances CGT alerte sur les dangers qui guettent l'action sociale dans notre ministère, et pas seulement sur les moyens budgétaires.

Cette action sociale que nous connaissons aujourd'hui a été construite grâce aux luttes des personnels :

- 1985 : création du poste central des services sociaux (PSC) - création de centres sociaux pour la région de la Loire (CRS) - création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1988 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1990 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1992 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1993 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1994 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1995 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1996 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1997 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1998 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 1999 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2000 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2001 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2002 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2003 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2004 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2005 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2006 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2007 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2008 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2009 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2010 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2011 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2012 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2013 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2014 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2015 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2016 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2017 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2018 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2019 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2020 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2021 : création de centres sociaux à l'échelle nationale
- 2022 : création de centres sociaux à l'échelle nationale

la cgt FINANCES

TRACT 0€
Action sociale en danger



<http://boutique.cgffinances.fr/> · Fédération des Finances CGT



Une réforme en profondeur !

La Direction Générale des Finances Publiques a décidé de réformer en profondeur la sphère foncière au travers plusieurs décisions :

LA FERMETURE DE SERVICES CADASTRAUX DE PROXIMITÉ :

La concentration d'un service par département prépare le transfert vers des pôles nationaux, avec une nouvelle organisation de travail, monotâche, dépourvue de sens.

LE NOUVEAU SERVICE À L'USAGER GMBI (GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS) :

Ce projet vise à instaurer, une automatisation maximale des tâches : surveillance des propriétés bâties, télédéclaration foncière et de taxes d'urbanisme, intégration des données déclarées dans Majic. Cette transformation augure de nouvelles méthodes de travail pour les agents dont l'intervention se résumera à des traitements de listes d'anomalies.

LE FONCIER INNOVANT :

Via l'utilisation de l'intelligence dite artificielle, le but est de cantonner les géomètres à des tâches de bureau : ce qui revient à nier leur technicité, et donc, à terme, pouvoir faire disparaître leur corps. Ainsi, pour justifier les suppressions de postes induites par la réforme, la mise à jour du plan devient accessoire. Ce projet est mené dans la plus grande opacité et le plus grand mépris pour les techniciens du plan.

LE TRANSFERT DE LA LIQUIDATION DES TAXES D'URBANISME À LA DGFIP :

La Taxe d'Aménagement doit arriver dans les services fonciers au 01/09/22 et sera gérée par l'ensemble de leurs agents. Cette nouvelle mission, mobilisant

actuellement 501 ETP, s'accompagnera du transfert de 290 agents des DDTM vers les DDFiP. Cependant, ce transfert, prévu en 2 phases, n'aura lieu qu'au 01/09/23 et 01/09/24.

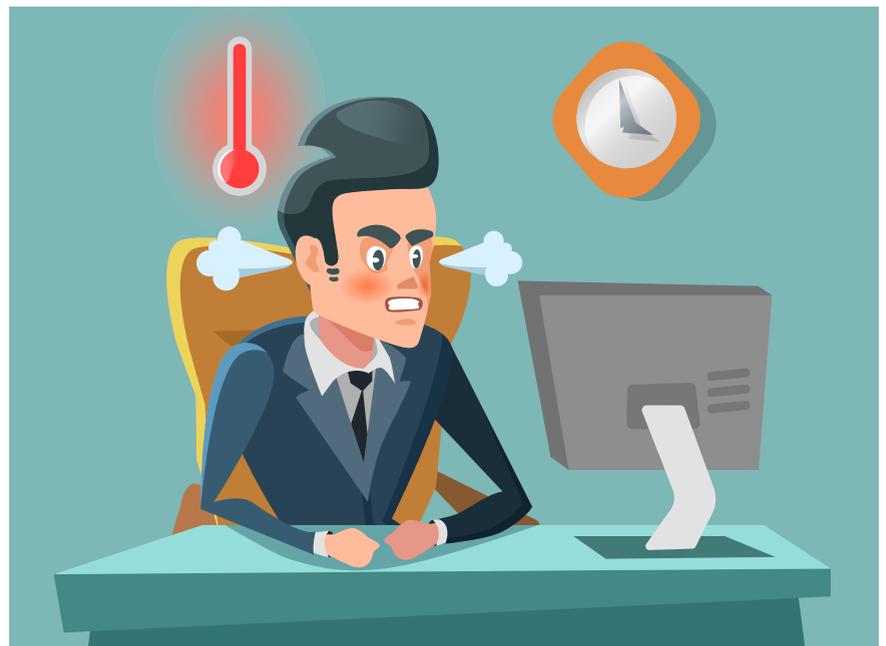
La mise en œuvre de ces réformes jette un doute sérieux sur la qualité des bases fiscales locales et sur celle du plan cadastral. L'image du service public foncier dans son ensemble en est entachée, vis-à-vis des contribuables, des professionnels et des élus locaux.

La DGFIP ignore délibérément les premiers retours du Foncier Innovant qui sont loin d'être satisfaisants et continue à déployer son projet.

C'est pourquoi la mobilisation des collègues est forte ces dernières semaines :

Boycott de l'expérimentation du Foncier Innovant Bâti Isolé, réunions militantes, signature d'une pétition... Ils refusent que leurs missions soient réduites à du contrôle, du traitement de contentieux ou de listes d'anomalies et demandent des moyens pour exécuter correctement leurs missions fiscales, foncières et topographiques, et garantir un service public de qualité pour l'ensemble des usagers.

Pour la CGT, l'Intelligence Artificielle ne peut être au mieux qu'un outil de détection, mais cela ne peut se faire que dans un cadre précis où les emplois sont pourvus à hauteur des besoins et où les détections viennent compléter le travail de terrain. Pas dans une volonté de tout détruire et de faire moins bien en prétendant améliorer l'ensemble.



Pour la défense d'un joyau industriel français

La Monnaie de Paris est un Établissement public à caractère industriel et commercial depuis 2007 (EPIC), il exerce notamment la mission régaliennne de fabrication de la monnaie nationale française.

Créée le 25 juin 864 sous le règne de Charles II par l'édit de Pîtres, elle est l'une des plus vieilles entreprises du monde et la plus ancienne institution française toujours en activité.

Elle emploie 440 personnes répartis sur deux sites, l'hôtel de la Monnaie quai de Conti à Paris (55 % de l'effectif) et l'établissement monétaire de Pessac en Gironde (45 %).

Les missions de la Monnaie de Paris sont fixées par l'article L. 121-3 du code monétaire et financier. Pour le compte de l'État, en situation de monopole, elle frappe la monnaie métallique courante. Au niveau européen, le site de Pessac a également été désigné pour abriter, outre le Centre national d'analyse des pièces (CNAP), le CTSE (Centre technique et scientifique européen), qui analyse et classe les pièces contrefaites en euros dans toute l'Europe. Ce centre agit dans le cadre de l'office européen de lutte anti-fraude et au titre de la coordination technique des États membres en matière de lutte contre la fausse monnaie.

La Monnaie de Paris exerce d'autres activités : régaliennes ou commerciales, en secteur concurrentiel :

- la production et la vente de monnaies métalliques courantes étrangères, de monnaies de collection, médailles et décorations ;
- la fabrication d'instruments de marque et de garantie.
- la création de fontes d'art et bijoux sous la marque déposée Monnaie de Paris ;

- la création d'éditions particulières de médailles et cadeaux d'entreprises personnalisés ;
- l'entretien de l'Hôtel de la Monnaie ;
- la gestion du Musée du 11 Conti ;
- la mise à disposition ou la location des salles du quai de Conti aux administrations, collectivités ou entreprises ;
- Le stockage de pièces de monnaie pour le compte de la Banque de France sur le site de Pessac.

Une partie des salariés de cet établissement sont dans le périmètre de syndicalisation de la fédération des finances CGT, Philippe Martinez et une délégation de la fédération des finances CGT étaient présents dans l'établissement afin d'apporter leur soutien aux salariés en lutte contre le contenu du plan de stratégique de l'établissement mettant en péril la pérennité des missions et des emplois.

Les personnels demandaient des engagements forts de la part de la direction et de l'état sur les points de revendications suivants :



- Le maintien des fabrications des pièces de 1 et 2 centimes d'euros.
- Le maintien des activités et métiers d'art qui garantissent la pérennité des savoir-faire.
- L'élaboration d'une vraie stratégie produit à la hauteur de « l'excellence à la française » de la Monnaie de Paris.
- L'arrêt de l'utilisation abusive des emplois précaires.
- Le soutien financier de l'état .
- Une revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires et l'instauration d'un treizième mois.
- L'amélioration des conditions de travail.



Visite des ateliers de Monnaies & médailles de Paris par les camarades des finances CGT et du secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez.

Crise du logement social

Comme le dénonce le rapport annuel de la fondation Abbé Pierre sur l'état du mal-logement en France, la réduction de l'offre de logements sociaux disponibles ainsi que la chute de la construction de logements sociaux amplifient la crise du logement que nous connaissons aujourd'hui. En effet, en sept ans la demande de logement social a progressé cinq fois plus vite que le nombre de ménages. A cela s'ajoutent les aides publiques accordées au logement qui ont diminué depuis 10 ans.

LA CRISE DU LOGEMENT N'ÉPARGNE PAS LES AGENTS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES.

L'association pour le logement des personnels des administrations financières (ALPAF) réserve auprès des bailleurs sociaux des logements pour les agents du ministère. A ce titre, l'action sociale des administrations de Bercy offre des possibilités pour se loger en foyer ou en appartement locatif meublé ou non-meublé. Les foyers ou les logements meublés sont souvent des chambres ou des F1 qui conviennent aux personnes seules ou en double résidence. Compte tenu de la forte demande en région parisienne, la durée de séjour dans un foyer meublé est limitée à un an. Lorsque cette condition n'est pas respectée l'agent peut se voir refuser l'accès à d'autres prestations Alpaf.

Il est donc important de faire une demande de logement vide trois mois après l'arrivée dans le foyer.

Le parc de logements au 31/12/21 est de 10.531 logements, dont 1350 en province, et 9.181 en Ile de France.

Les logements sociaux sont attribués sous conditions de ressources et sont encadrés par des normes locatives spécifiques :

[Les plafonds de ressources locatifs.](#)

Pour déposer une demande de logement social selon votre région vous pouvez vous adresser à l'Alpaf, à votre délégation d'action sociale, à votre correspondant social.

Mais des logements sont également disponibles dans le parc préfectoral. La demande se fait par le site de la « bourse au logements du contingent préfectoral réservé aux fonctionnaires » (BALAE). Des logements peuvent aussi être disponibles par l'intermédiaire de la MASSE des douanes.

POUR LA CGT

Il est impératif de produire en France 400 000 logements publics locatifs sociaux par an pendant cinq ans .

- De destiner prioritairement au logement social les bâtiments publics ou appartenant aux entreprises publiques lorsque ceux-ci ne sont plus utilisés pour l'activité administrative ou économique.
- D'exiger l'application de la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) qui impose la production

de logements sociaux (minimum 25 %) dans toutes les communes. D'appliquer strictement les lois de réquisition des logements vacants et la loi DALO et de rendre accessible l'accès au parc locatif privé et l'accession sociale à la propriété

- D'introduire une véritable mixité sociale en pensant le droit au logement comme un droit à la ville: construire massivement de nouveaux logements sociaux mais en lien avec la présence de services publics de proximité et de qualité en termes d'accès à l'éducation, à la culture, aux soins et aux transports.

Liens utiles :

Alpaf www.alpaf.finances.gouv.fr

Bourse au logement fonction publique

www.bourse.fonction-publique.gouv.fr

logements Masse des douanes epa-masse-sc@douane.finances.gouv.fr.



Mgéfi

GRUPE **vyv**

Avec vous,
c'est mutuel

La seule mutuelle référencée
de votre ministère

Quand on a plusieurs vies, on attend de sa mutuelle qu'elle les protège toutes



Santé



Prévoyance



Maintien de salaire



Action sociale



Services

→ mgefi.fr